



Opcalia et le Fongecif lancent une application pour faire reculer l'illettrisme

mardi 5 décembre 2017, par [lpe](#)

Opcalia, en partenariat avec le Fongecif Île-de-France, lance aujourd'hui 1001 LETTRES, la première application mobile qui permet à tout public d'acquérir la maîtrise des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter.

Ce nouvel outil s'inscrit dans une démarche forte visant à faire reculer l'illettrisme qui touche aujourd'hui 7 % des actifs en France. 2,5 millions d'actifs, parmi lesquels 1,5 million de personnes en emploi, sont en situation d'illettrisme dans notre pays.

Les moyens dont disposent les organisations pour enrayer ce phénomène pourraient être renforcés. Selon une enquête CSA de septembre 2017 [1], moins d'une organisation sur cinq propose une formation spécifique concernant la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Dans ce contexte, Opcalia, en partenariat avec le Fongecif Île-de-France, s'engage en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, indispensables à l'insertion durable dans l'emploi.

Le Fongecif Île-de-France, opérateur du Conseil en évolution professionnelle, s'associe financièrement à l'enrichissement de cette application, pour communiquer sur la maîtrise des savoirs fondamentaux dans son offre de services auprès des utilisateurs de l'application.

Avec 1001 LETTRES, les publics présentant des lacunes en matière de lecture, d'écriture ou de calcul pourront ainsi reprendre confiance en eux et préparer efficacement des certifications qualifiantes. L'application, disponible en téléchargement gratuit sur Apple store et Google play, propose 3 parcours de formation :

- « Logique & Mémoire »
- « Chiffres »
- « Lettres »

répartis en 35 modules, 128 cours et 1 430 quiz à réaliser de façon autonome.

Conçue pour tout public, de 7 à 77 ans, l'application intégrera ensuite le parcours « Culture G » puis les parcours « Histoire & Géographie », « Art & Culture » et « Sport & Olympisme ».

Opcalia est un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) par l'État. Interprofessionnel et de branches, il collecte les cotisations annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue des salariés et finance la formation à travers différents dispositifs : Plan de formation, Période et Contrat de professionnalisation, Compte personnel de formation (CPF), Bilan de compétences, Validation des acquis de l'expérience (VAE).

En savoir plus : www.opcalia.com

En Nouvelle-Aquitaine : [cliquez ici](#)

Notes

[1] Étude réalisée par CSA Research pour le compte du Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale (septembre 2017)